

# DÉCISION DU MAIRE

N° 2022 – 250

***Approuvant la signature d'une convention de mise à disposition d'un local à usage d'habitation situé sur le domaine privé de la commune avec M. Foucault Jean-Jacques***

*Le Maire de la commune de Marcoussis,*

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020-045 en date 24 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

CONSIDERANT que le logement, situé 68 avenue de l'Etang-Neuf à Marcoussis, se situe sur le domaine privé de la commune ;

## DÉCIDE

### ARTICLE 1

Il est conclu une convention de mise à disposition d'un local à usage d'habitation situé dans le domaine privé avec Monsieur Foucault Jean-Jacques pour le logement situé au 68 avenue de l'Etang-Neuf à Marcoussis.

### ARTICLE 2

La convention s'étend du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 30 juin 2023 Monsieur Foucault Jean-Jacques payera à la Commune un loyer mensuel de 675,30 euros.

### ARTICLE 3

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

### ARTICLE 4

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Madame la comptable public.

Accusé de réception en préfecture  
091-219103637-20221129-DEC2022-250-AI  
Date de télétransmission : 30/11/2022  
Date de réception préfecture : 30/11/2022

ARTICLE 5

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Marcoussis, le 29 novembre 2023

Le Maire,  
Olivier Thomas

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'O. Thomas', written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRE DE MARCOUSSIS' around the top edge and '1830' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a bear.

Accusé de réception en préfecture  
091-219103637-20221129-DEC2022-250-AI  
Date de télétransmission : 30/11/2022  
Date de réception préfecture : 30/11/2022

